

RAPPORT ANNUEL (FGJ)
Conseil d'établissement -École Saint-
Barthélemy



INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

En vertu de l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d'établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités.

Conformément à l'article 457.6 de la LIP, le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le RA d'un conseil d'établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.

En vertu de l'article 82 de la LIP, le conseil d'établissement transmet une copie de son RA au centre de services scolaire.

Présentation à la population

Conformément à l'article 83 de la LIP, le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que sert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité. Il est suggéré de déposer le rapport annuel sur la page Web de l'établissement.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE du conseil d'établissement

C'est avec plaisir que le conseil d'établissement de l'école Saint-Barthélemy vous présente son rapport annuel 2024-2025. Nous espérons que ce bref bilan pourra vous éclairer sur les différentes activités de celui-ci.

L'école Saint-Barthélemy est une école de quartier qui permet à ses élèves d'aborder la vie scolaire sous le signe de la découverte : la découverte du monde, la découverte des arts, la découverte de soi-même.

Tous les membres de l'équipe-école, soit les enseignants, la direction, le service de garde, le service de soutien, les services complémentaires et le secrétariat, unissent leurs efforts pour viser le développement du plein potentiel de chaque élève. Pour y arriver, deux volets particuliers de formation sont proposés, lesquels sont respectivement dispensés dans nos deux pavillons :

Le **volet artistique**, s'inspirant de l'approche dynamique Et tant d'@rts!, donne sa couleur au pavillon des Érables.

Le **volet international**, qui rencontre les normes du programme primaire de l'organisation du Baccalauréat international (IB), est offert au pavillon Sagard. Les élèves y sont admis après étude de leur dossier de candidature.

L'école Saint-Barthélemy est un lieu où la notion d'apprentissage prend tout son sens, où les élèves reçoivent le bagage de base qui leur sera nécessaire pour réussir leur projet de vie personnelle, scolaire et éventuellement professionnelle.

Bonne lecture!



Marianne Jacques,
Présidente du CÉ 2024-2025



Amélie Pelletier-Houde
Directrice de l'école Saint-Barthélemy

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	5
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement.....	5
2. Bilan des activités du conseil d'établissement	5
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	5
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	6
2.3 Dossier important traité par le Conseil d'établissement	8
Arrimage des grilles-matières – École Saint-Barthélemy.....	8
Processus de consultation et de décision.....	8
Principaux changements apportés	8
Justifications des changements.....	9

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

CÉ 2024-2025

Membres enseignants

- * Hervé Riopel
- * Isabelle Couture
- * Josée Bélanger
- * Nathalie Côté
- * Isabelle Janisse

Membres SDG

- * Jessie Duvivier
- * Marcela Munoz-Lorca



CÉ 2024-2025

Membres 2 ans

- * Marianne Jacques -*Présidente*
- * Sophie Froment -*Vice-présidente & représentante au Comité de parents*
- * Mélanie St-Hilaire
- * Mireille Gamache-Brabant
- * Maxime Desjardins-Carrière

Membres 1 an

- * Ophélie Scott
- * Selma Laroussi
- * Leslie Lemberger
- * François Aubry



Substituts

Caroline Fasano
Steffen John Lajoie



2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date	Type de séance
30 septembre 2024	Ordinaires
12 novembre 2024	
28 janvier 2025	
25 février 2025	
11 mars 2025	Extraordinaire
25 mars 2025	Ordinaires
14 mai 2025	
3 juin 2025	

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹	Septembre 2025	Présentation des taux de réussite de juin 2024	Rappel des objectifs du PÉ
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	Juin 2025	Adoption de l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	L'actualisation du plan de lutte se fera en septembre 2025
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	Juin 2025	Approuvé	Code de vie école avec l'ajout de l'interdiction des cellulaires sur le terrain de l'école et dans l'école.
Approbation des contributions financières exigées	Mai 2025	Approuvé	Pour l'année 2025-2026
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	Mai 2025	Approuvé	Pour l'année 2025-2026
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	Mai 2025	Approuvé	Pour l'année 2025-2026
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	Septembre 2024	Adopté	Réglementation du SDG
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	Novembre 2025	Consultation effectuée	Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI)
Consultation sur les critères de sélection de la direction	Novembre 2025	Consultation effectuée	Transmis au Bureau du secrétariat général
Transmission de documents à l'intention des parents	Mensuellement Mars 2025		-Info-parents transmis à chaque mois; -Travail collaboratif sur la lettre concernant le retrait de l'espagnol de la grille-matières 2025-2026.

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	Mai 2025 Juin 2025	Consultation effectuée	Calendrier 2025-2026 Dates des étapes, première communication et bulletins.
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études	Juin 2025	Approuvé	Politique d'admission du volet international comme Projet Particulier au pavillon Sagard
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre - contenus en orientation scolaire et professionnel. (COSP)	Novembre 2025	Approuvé	Planification des enseignants du 3 ^e cycle déposée pour approbation en CÉ
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	Février 2025 Mars 2025	Approuvé	Approuvé lors de la rencontre ordinaire de février et lors de la rencontre extraordinaire de mars.
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	Tous les CÉ de l'année sauf celui de juin.	Approuvé	Détermination du caractère obligatoire et facultatif.
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	Mai 2025	Consultation de tous les élèves du primaire	Questionnaire QSVE-BE En lien avec le plan de lutte.
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	Novembre 2025	Approuvé	Lors de la consultation pour le PTRDI
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	Septembre 2025 Mai 2025	Approuvé	Résolution pour : - le Camp REP; - la journée au Camp Bois-de-Boulogne; - Campagne de financement École enracinée; - Projet Gastronomique 6 ^e SAG;
Adoption du budget annuel de l'établissement	Juin 2025	Adopté	Budget Proforma pour la prochaine année scolaire.

2.3 Dossier important traité par le Conseil d'établissement

Arrimage des grilles-matières – École Saint-Barthélemy

L'un des dossiers majeurs traités cette année par le conseil d'établissement (CÉ) a été l'harmonisation des grilles-matières entre les pavillons Sagard et des Érables. Cette démarche, amorcée depuis plusieurs années par l'équipe-école, visait à assurer une meilleure cohérence pédagogique et organisationnelle tout en tenant compte du bien-être des élèves, des contraintes légales et des réalités propres à chaque pavillon.

Processus de consultation et de décision

- En janvier 2025, la direction a informé le CÉ des enjeux liés à l'harmonisation des horaires entre les deux pavillons.
- Une proposition formelle, accompagnée de justifications pédagogiques, organisationnelles et légales, a été présentée le 28 février 2025.
- Le CÉ a d'abord approuvé la proposition à l'unanimité. À la suite de questionnements exprimés par certains membres, une rencontre extraordinaire s'est tenue le 11 mars 2025 pour approfondir les éléments de la démarche.
- À l'issue de cette rencontre, les grilles-matières ont été à nouveau approuvées, cette fois à la majorité.

Principaux changements apportés

La majorité des ajustements concerne le pavillon Sagard, afin d'assurer son arrimage avec le pavillon des Érables :

- Réduction de l'horaire hebdomadaire de 26 à 25 heures d'enseignement, comme au pavillon des Érables.
- Réduction de la durée des périodes à 54 minutes pour uniformiser les horaires entre les deux pavillons.
- Retrait d'une période d'anglais pour les élèves de 1re à 3e année.
- Suppression de l'espagnol pour les élèves de 4e à 6e année.
- Maintien de deux périodes d'éducation physique, tel que prescrit par la *Loi sur l'instruction publique*.

La grille-matières du pavillon des Érables demeure inchangée (25 heures/semaine, périodes de 54 minutes).

Justifications des changements

Les changements proposés ont été motivés par plusieurs facteurs :

- Alléger la charge des élèves : l'horaire actuel, basé sur six périodes, était jugé trop exigeant, causant fatigue, baisse d'attention et stress chez les élèves, notamment en fin de journée.
- Favoriser des apprentissages de qualité : une organisation à cinq périodes réduit les transitions et permet une meilleure continuité pédagogique.
- Assurer la viabilité de l'horaire : plusieurs scénarios ont été testés, mais les contraintes liées à la tâche enseignante (minimum de 1230 minutes par semaine) rendaient certains modèles impossibles à implanter.
- Renforcer la cohérence entre les pavillons : l'harmonisation facilite la gestion des horaires pour les spécialistes et les membres du personnel qui œuvrent dans les deux bâtiments.
- Respecter les cadres légaux et conventionnés : le retour à 25 heures d'enseignement s'aligne avec la *Loi sur l'instruction publique* et les pratiques habituelles du CSSDM pour les écoles à vocation international.

À la suite de l'adoption des nouvelles grilles-matières, certains parents ont exprimé leur insatisfaction par courriel à la direction. Cette dernière les a orientés vers les procès-verbaux du conseil d'établissement afin de leur permettre de bien comprendre la démarche et les justifications ayant mené à cette décision. De plus, la présidence et la vice-présidence du CÉ ont rencontré un parent afin d'expliquer le processus de vive voix.

Tout au long du processus, le CÉ était conscient que ces changements, en particulier au pavillon Sagard, pouvaient susciter des préoccupations. Toutefois, à la lumière des justifications présentées, il a jugé que cette décision était dans le meilleur intérêt des élèves et contribuait à l'efficacité du fonctionnement de l'école.